Image not found or type unknown

Achat appartement tva 5,5

Par **reloader**, le **19/08/2009** à **00:18**

Bonjour,

j'ai une question assez precise concernant l'achat d'un appartement avec TVA a 5,5% , alors je lance une bouteille a la mer , j'ai acheté un appartement sur meaux(77) avec une tva a 5,5 du fait qu'il se trouve dans une zone sensible , j'ai signé mon contrat preliminaire en decembre 2007 , l'acte de vente chez le notaire en MAI 2008 , j'attend la livraison pour decembre 2009 , pour beneficier de la TVA a 5,5 il ne faut pas deplacer un certain plafond de ressources , je suis celibataire , mais je me demande si tout a bien été verifié concerant mes revenus , j'ai fourni tout les documents (fiches de payes , declarations de revenus) quand j'ai signé le contrat preliminaire la responsable du bureau m'a dit que c'etait bon par rapport a mes revenus , mais j'aimerai savoir si par hasard ils s'apercevaient qu'ils se sont trompés , ont il le droit de me demander des comptes ? en lisant un peu l'article 8 A-4-07, N° 128 du 6 décembre 2007. je me demande si ils ne reverifient pas le plafond de ressources au moment de la livraison de l'appartement , car je le depasse ,j'avoue je suis un peu perdu je ne sais pas trop a qui demander et j'ai peur de demander a mon notaire de peur qu'il voient l'erreur (si erreur il y'a bien sur)
meme si vous ne pouvez pas me repondre pourriez vous au moins me le dire que je sache a quoi m'en tenir .
cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés